

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID: 033-253306310-20220323-2022_02_20-BF

L'an deux mille vingt deux, le 23 mars 2022 à 9 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 14 mars 2022

<u>Etaient présents en visioconférence</u> : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jean PROU, M. Jacky BOTTON, Mme Célia MONSEIGNE, M. Louis CAVALEIRO, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, M. Olivier ESCOTS, M. Philippe LABRIEUX, M. Cyril PENAUD

<u>Etaient absents représentés</u> : Mme Pascale GOT, pouvoir à Mme MONSEIGNE ; M. Stéphane LEBOT, représenté par Mme SAINTOUT ; Mme Lydia HERAUD, représentée par Mme MARIE-REINE-SCIARD ;

<u>Etaient excusés</u> : Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Stéphane COTIER, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

<u>Etaient également présents</u> : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : M. Cyril PENAUD

Membres en exercice: 16 Pour: 11
Membres présents: 10 Contre: 0
Suffrages exprimés: 11 Abstention: 0

Délibération N°2022-02-20 - Approbation du Budget Principal 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11; Vu l'instruction budgétaire et comptable;

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'adopter le projet de Budget Principal primitif 2022 du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 1 183 470.20€ et qui reste en suréquilibre pour la section d'investissement à un excédent de 170 513.41€.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites dans les chapitres suivants :

Chapitre 011 - Charges à caractère général	109 800.00€
Chapitre 012 - Charges de personnel	841 700.00€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	149 278.40€
Chapitre 66 - Charges financières	730.00€
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	26 000.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	52 813.00€
Chapitre 042 - Opération d'ordre transfert entre sections	<u>3 148.80€</u>
	1 183 470.20€

Les recettes de fonctionnement sont inscrites dans les chapitres suivants :

·	1 183 470 20€
R 002 - résultat reporté	<u>73 499.20€</u>
	1 109 971.00€
Chapitre 74 - Dotations et participations	<u>467_500.00€</u>
Chapitre 70 - Produits services, domane et ventes div	638 271.00€
Chapitre 013 - Atténuation de charges	4 200.00€



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID: 033-253306310-20220323-2022_02_20-BF

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont inscrites dans les chapitres suivants :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles 15 000.00€ Chapitre 20 - Immobilisations corporelles 46.961.00€ **61 961.00**€

Les recettes d'investissement sont inscrites dans les chapitres suivants :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles 6 000.00€ Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement Chapitre 040 - Opération d'ordre transfert entre sections 148.80€ 8 001 Solde d'exécution positif reporté 170.512.61€ 232 474.41€

Article 2. De maintenir le montant des cotisations 2022 à leur valeur statutaire :

-	Départements de la Gironde :	110 000.00 €
-	Département de la Charente-Maritime :	110 000.00 €
-	Région Nouvelle-Aquitaine :	110 000.00 €
-	Bordeaux Métropole :	55 000.00 €
-	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :	27 500.00 €
-	Communauté de Communes de la Haute-Saintonge :	27 500.00 €
-	Communauté de Communes de l'Estuaire :	<u>27 500.00 €</u>
		467 500 00 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2022

La Présidente Françoise DE ROFFIGNAC

> eloppement Durable de l'Estuaire of 33390 BLAYE contact@smiddest.fr 306 310 00058